



R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion « favoriser les énergies renouvelables »

Résumé

Ce rapport répond à la motion présentée par le PLR en octobre 2019.

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1. Préambule

En préambule, il convient de préciser que le Conseil communal est sensible aux préoccupations des motionnaires et qu'il poursuit déjà depuis plusieurs années une politique allant dans le sens de celle suggérée par les termes de la motion.

Toutefois, nous sommes bien obligés de considérer, d'une part, que nos moyens financiers restent très limités en matière d'investissements notamment et, d'autre part, qu'une partie des suggestions faites par les motionnaires ne relève pas de notre compétence.

2. Cadre légal

L'avenir énergétique est un sujet débattu à très large échelle et en Suisse nous sommes évidemment soumis au cadre législatif du fédéralisme qui nous est cher. On citera, pour rappel et en particulier :

- La loi fédérale sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2016
- La loi cantonale sur l'énergie (LCEn), du 1^{er} septembre 2020 et son règlement d'exécution (RELCEn)

Ces textes, récents, prennent en compte bon nombre des objectifs visés par la motion traitée. Certains articles méritent d'être relevés puisqu'ils définissent clairement la répartition des compétences.

On relèvera notamment l'article 2 LEne, qui définit les valeurs indicatives pour le développement de l'électricité issue d'énergies renouvelables et qui, manifestement, se montre très ambitieux, tout comme la réduction de la consommation moyenne par habitant à l'horizon 2035 (art 3). La LCEn lui emboîte le pas en fixant ses propres objectifs.

La même loi fixe également le principe de la collaboration entre confédération, cantons, communes et milieux économiques pour atteindre les buts fixés.

A la lecture de la LEce, on constate également que des conditions de subventionnement attribuées aux exploitants de certains types d'installations sont prévues. C'est donc bien la confédération qui détient les moyens d'encourager ce type de production (on parle ici d'installation photovoltaïque ou hydroélectrique par exemple). C'est elle qui détient également les rennes des outils pour édicter les normes de fabrication d'appareils, d'installations ou de véhicules correspondants aux objectifs visés.

L'article 46, s'agissant de la consommation énergétique des entreprises, règle les relations entre confédération et canton afin de définir le cadre permettant d'accroître leur efficacité énergétique. Il définit bien qu'il relève de la Confédération d'encourager la recherche dans le développement de nouvelles technologies permettant une diminution de la consommation, respectivement la production d'énergies renouvelables. On imagine les moyens considérables à engager dans ce domaine d'activité.

Sur le plan cantonal, on remarquera que les communes sont invitées à participer à l'application de la LCEn, notamment en se dotant d'une commission consultative de l'énergie ou en reportant cette compétence sur une commission existante. Par ailleurs, l'Etat se réserve la possibilité de déléguer aux communes « qui disposent des moyens de contrôle suffisants », certaines compétences, sous la surveillance du département concerné¹.

A relever que les communes avaient pour obligation de soumettre, pour le 1^{er} janvier 2015, un plan des énergies.

¹ Art. 14 LCEn

Par ailleurs, la promotion et l'information concernant ce domaine sont censées être le fait de collaboration entre Etat et communes. On s'interrogera toutefois sur les moyens dont nous disposons à cet effet.

Enfin, le RELCEn, définit clairement les nouvelles normes en vigueur. Certaines sont essentiellement l'affaire de projets privés, typiquement toutes celles touchant aux bâtiments, mais d'autres cadrent nos activités publiques, on pense par exemple aux exigences fixées pour l'éclairage public. Toutefois, les chapitres 9 et 10 incitent les collectivités publiques à montrer l'exemple au niveau des bâtiments et en terme de mobilité.

3. Etat de situation et projets

La Ville et Commune de Boudry n'a pas attendu ces prescriptions législatives pour s'engager sur le terrain des énergies renouvelables. On en veut pour preuve cette photo de l'usine des Métairies qui était certainement un élément important de la production d'électricité lors de sa mise en service. Le principe, plutôt simple et efficace, consiste à réduire la pression de l'eau venant de nos sources en utilisant une turbine Pelton, ceci permettant de produire cette précieuse électricité. Suite à certaines modifications des règles d'hygiène, l'utilisation de celle-ci fut malheureusement abandonnée.



Après ce clin d'œil historique, nous souhaitons passer en revue les projets dans lesquels nous sommes engagés ou qui ont abouti, ainsi que les vues à court et moyen terme :

3.1. Bois et chauffage à distance

Précurseurs dans ce domaine, les autorités de Boudry ont mis en place une des premières chaudières à plaquettes de bois dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville. Celle-ci arrive en fin de vie et pour la remplacer, nous pouvons imaginer un développement du chauffage à distance à la rue Louis Favre, car la proximité des habitations est particulièrement favorable à ce type d'installation. Nous risquons toutefois de nous heurter à un problème de place pour le stockage du combustible. Des solutions ont déjà été étudiées.

Nous avons, sur notre territoire, quatre chaudières à plaquettes de bois : le BACAD qui alimente le quartier de la gare et le collège de Vauvilliers. Propriété du Groupe E, cette installation faisait partie du projet de développement du Plateau de la Gare, initié par les autorités communales en 2006 avec la vente de terrains sur cette zone. Suffisamment dimensionnée pour permettre une extension, nous avons donc pu en profiter en raccordant par la suite la structure parascolaire, puis le collège de Vauvilliers². Cette installation est exploitée par le Groupe E et il existe d'autres projets de développement sur secteur privé. Les deux autres chaudières sont celles du centre forestier et celle des Esserts, qui alimente également la ludothèque et la bibliothèque.

Nous insistons sur le fait que l'ensemble de ces chaudières est alimenté par le bois de nos propres forêts. Il reste d'ailleurs un potentiel avec notre production de bois que nous souhaitons valoriser en le mettant en avant à chaque occasion possible.

Nous mentionnons également que nous sommes en attente d'un retour du Groupe E sur un projet de liaison des chauffages à distance du Plateau de la Gare et des Esserts.

² Voir demande de crédit du 30 avril 2018 et crédit complémentaire du 28 septembre 2018

Enfin, il convient de préciser que nous n'avons plus de bâtiments chauffés au mazout. Oscar-Huguenin 13, Louis-Favre 11, Addoz 21a et Addoz 68 sont chauffés au gaz. D'autres bâtiments, reliés au chauffage à distance ont un système mixte bois-gaz (Hôtel de Ville). La chaudière du Pré-du-Chêne devra prochainement être remplacée car en fin de vie. En raison de la place à disposition, nous nous orienterons vraisemblablement vers l'installation d'une pompe à chaleur pour la remplacer.

3.2. Energie solaire

On rappellera au préalable l'aspect légal présenté au point 2 et notamment que lors de rénovations de bâtiments publics qui ont nécessité une mise à l'enquête, les normes Minergie P doivent être respectées.

L'utilisation du *Fond à vocation énergétique*³ (montant au bilan au 31.12.2020 CHF 172'864.-) est alimenté annuellement d'une somme d'environ CHF 85'000.- et pourrait servir à subventionner des projets privés. Toutefois, et à court terme, nous comptons sur ce fond pour financer en partie des projets listés ci-dessous, afin d'éviter de grever trop lourdement notre capacité d'investissement :

Des panneaux solaires supplémentaires pourraient être installés sur les bâtiments suivants :

- Oscar-Huguenin 13, étant entendu, que cela risque d'être limité puisque le bâtiment est en zone d'ancienne localité. Une réfection du toit est envisagée dans les années à venir et cela pourrait se faire de concert.
- Am-Stram-Miam 2 (Vauvilliers) : on en connaît déjà le coût, environ CHF 50'000.-, subventions déduites
- Salle de sports des Esserts
- Salle de spectacles : là-aussi une réfection du toit devra être envisagée dans les années à venir

En 2019, nous avons collaboré avec Eli10 pour poser une importante surface de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des installations sportives des Buchilles. Dans les faits, nous mettons à disposition les surfaces et tous les frais relevant des installations restent à la charge de cette entreprise qui en est propriétaire. On rappellera que nous sommes actionnaires d'Eli10 à raison de 31%. Le gain est une remise sur le prix du kWh de la propre consommation du bâtiment. Ce type de contrat sera sans doute étendu à d'autres projets comme ceux listés ci-dessus. En effet, si le gain financier est modeste sans être négligeable, cela permet de favoriser ce type de production sans grever notre capacité d'investissement. Il y a quelques semaines, nous avons signé un nouveau contrat avec cette société pour l'installation de panneaux sur le toit du Pré-du-Chêne.

Enfin, relevons qu'en plus des Buchilles, d'autres bâtiments communaux sont déjà équipés en panneaux photovoltaïques : le collège de Vauvilliers, bâtiments sportif des Buchilles, l'Orée des Bois (centre forestier) ou encore l'accueil parascolaire à Vauvilliers (installation partielle actuellement).

3.3. Electricité

3.3.1. Bornes de recharge, véhicules électriques

Les bornes électriques de recharge pour les véhicules semblent être bien utilisées. Celles des Buchilles un peu moins ces temps, vu le télétravail imposé dans plusieurs entreprises voisines des lieux. D'autres contact avec les fournisseurs électriques pour en installer quelques-unes de plus ont été pris, on pense notamment au parking de la Tuillière, d'Areuse ou encore sur la Plateau de la Gare.

Lors d'achat de nouvelles machines pour les TP, notamment, ou de nouveaux véhicules, une réflexion autour des machines ou véhicules électriques est dorénavant systématiquement menée. La Commune

³ Voir rapport au Conseil général présenté le 18 décembre 2017 et adoption du Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

de Lausanne semble bien avancée dans cette direction. La Commune de La Grande Béroche est entrée dans cette réflexion également.

3.3.2. Centrale hydroélectrique

La centrale hydroélectrique des Esserts (SRB) appartient à 51% à la Ville de Boudry, l'autre actionnaire étant désormais Eli 10⁴. Cette centrale au fil de l'eau est conçue pour produire 1,65 GWh par année (400 à 450 habitations) si le débit de l'Areuse est régulier et correspond à la moyenne mesurée ces 20 dernières années. La mise en service date de décembre 2014. Le coût de l'ouvrage s'est élevé à 5 millions de francs. Lorsque le débit de l'Areuse est inférieur à 5m³/s ou supérieur à 50m³/s, la centrale est mise hors service, le temps que le débit se régularise.

Au vu de l'évolution du débit de l'Areuse, il est délicat d'envisager la construction d'une 2^{ème} turbine identique. Le prix de revient du kWh produit s'élève à environ 20 centimes en moyenne.

A l'occasion de la rénovation et mise aux normes du réservoir des Métairies, ou de son déplacement plus haut dans la forêt afin d'augmenter la pression du réseau d'eau, nous souhaitons remettre en fonction l'ancienne turbine, entraînée par la pression de la conduite d'alimentation. Celle-ci descend du Belvédère de la Montagne de Boudry pour conduire l'eau jusqu'au réservoir. Il s'agirait de pouvoir produire de l'électricité à un prix de revient équivalent à celle produite par la centrale des Esserts et pour autant que les normes sanitaires nous y autorisent.

Avec notre partenaire Eli 10, nous prévoyons de développer plusieurs activités dans le cadre de la transition énergétique, en priorité dans le domaine photovoltaïque, les bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que l'installation de pompes à chaleur.

3.3.3. Divers

La mise à disposition d'un véhicule de partage Mobility depuis 2020 contribue aussi à limiter la présence de véhicules individuels privés avec les inconvénients qu'ils génèrent.

Un projet de compostage des déchets verts est en cours d'examen en partenariat avec d'autres communes.

L'achèvement de la mise aux normes de l'éclairage public permettra de diminuer progressivement celui-ci avec comme corollaire une économie d'énergie et une réduction de la pollution lumineuse. De nombreux efforts ont déjà été consenti dans ce domaine⁵.

Enfin, les autorités pourraient inciter la population à économiser l'eau et l'énergie par une campagne publicitaire annuelle, tout comme elles encouragent et informent régulièrement la population à trier soigneusement les déchets.

4. Position vis-à-vis de la motion

Compte tenu de tous les éléments cités ou listé dans ce rapport, les options d'actions qui sont, selon les termes de la motion, à envisager, appellent les conclusions suivantes :

- *Promouvoir des lois et règlements favorisant les économies renouvelables (ndlr il s'agit sans doute d'une faute de frappe, il s'agit à priori du mot « énergie ») lors de rénovation tant chez les privés que chez les promoteurs.*

⁴ 31% de l'actionnariat en possession de la commune de Boudry

⁵ Voir réponse à la motion intitulée « Economie d'énergie et écologie : lutte contre la pollution lumineuse, présentée au Conseil général le 29 juin 2020

Cette promotion se fait indirectement par l'application des normes en vigueur et par des actions essentiellement par le biais de subventions fédérales et cantonales. Notre marge d'action reste donc très faible, à moins d'engager le fond à vocation énergétique. À l'heure actuelle cela n'est pas envisagé.

- *Etudier les possibilités communales en ce qui concerne les énergies solaires, hydrauliques et éoliennes sur les bâtiments publics lors des rénovations ou de nouvelles constructions.*

ET point suivant : *Faire un inventaire des possibilités pratiques et réalistes des énergies renouvelables...*

A la lecture du point 3, vous constaterez le nombre important des projets déjà réalisés, prouvant ainsi la réelle volonté de participer activement à la transition énergétique en cours malgré des moyens financiers limités. Le même chapitre démontre que nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin et que moult réflexions sont en cours pour continuer à développer le potentiel de nos infrastructures.

S'agissant de l'énergie éolienne, les nombreuses oppositions recensées dans des zones peu habitées montrent que si nous pouvons évidemment étudier l'installation de telles installations, il y a peu de chance d'aboutir à l'heure actuelle.

- *Promouvoir ces nouvelles énergies par une stratégie communale adéquate, tenant compte des possibilités financières. Par exemple voir dans quelle mesure la taxe énergétique pourrait en tout ou partie être utilisée à ce dessein.*

Le débat est lancé... Effectivement l'affectation de cette taxe pourrait être redistribuée selon telle ou telle règle à définir. Nous n'excluons pas d'entrer en matière, toutefois, la forte charge d'investissements à venir nous pousse plutôt à privilégier actuellement le financement de projets publics profitant également et indirectement à toutes et tous.

- *Favoriser le captage du CO2 dans les industries et bâtiments qui en produisent. Etudier sa mise en réserve en sous-sol ou ailleurs.*

Cette suggestion ne nous paraît clairement pas réalisable à notre niveau : nous n'avons pas la dimension pour le captage du CO2 et la géothermie pourrait être réalisable, selon les projets, à basse profondeur.

- *Elaborer un plan d'actions à court, moyen et long terme, inventif et souple, capable de s'adapter à l'évolution des technologies.*
- *ET : Travailler avec des organismes de recherche qui proposent de nouvelles solutions et les expérimenter.*

Idéalement c'est ce vers quoi il faudrait tendre. Toutefois il convient ici encore de rappeler la taille de notre commune avec ses 6'300 habitants, son budget réduit tout comme son territoire ainsi que les ressources insuffisantes dans nos services pour assumer ce genre d'étude. On peut imaginer qu'une commune fusionnée, aurait sans doute plus de moyens à disposition et surtout un champ d'action suffisamment large pour se doter d'un tel outil, bien trop coûteux et ambitieux à notre échelle.

- *Favoriser l'utilisation de moyens de locomotion économiques et installer des zones de recharge pour la mobilité électrique.*

Le point 3.3.1 y répond.

5. Conclusion

Au vu des éléments présentés tout au long de ce document, vous constaterez que, comme le souligne le texte de la motion, des efforts sont déjà effectués par la commune. Nous pensons que ceux-ci sont même déjà très importants en regard de notre taille et de nos moyens (dans un sens large), et des compétences définies par la législation, tout en soulignant une fois encore qu'il n'est pas question de se reposer sur de quelconques acquis.

De nombreux projets sont en cours, à l'étude ou en attente prouvant que le Conseil communal et ses services communaux sont parfaitement conscients des enjeux à venir en terme d'énergies renouvelables et que cette problématique fait toujours l'objet d'une attention particulière dans tout projet de développement ou d'assainissement. La Commission d'économie publique sera en principe consultée sur ces questions.

Par conséquent, nous vous invitons à classer cette motion.

Boudry, le 31 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Gilles de Reynier